



**DEMANDE DE VISA DE COURT SEJOUR
SOINS MEDICAUX**

- **Document ou photocopie manquant = dossier incomplet = risque élevé de refus de visa ;**
- Frais de dossier (non-remboursables) : **40 000 FCFA** (60 euros).

LISTE DES DOCUMENTS A PRESENTER
Tous les documents sont à présenter en originaux,
accompagnés d'un jeu complet de photocopies
et triés dans l'ordre suivant

1	Document de voyage, valable au moins trois mois après la date prévue du retour
2	Formulaire de demande daté et signé (CERFA n°14076*01 ou 14571*05)
3	Photographie d'identité
4	Si vous n'êtes pas un ressortissant de votre pays de résidence, preuve de votre résidence légale dans ce pays (titre de séjour...)
5	Certificat médical du médecin homologué indiquant l'impossibilité d'une prise en charge médicale dans le pays
6	Accord écrit de l'établissement hospitalier pour l'admission du malade précisant la date et la durée de l'hospitalisation prévue ainsi qu'une estimation du coût des soins
7	Rendez-vous et devis prévisionnel de l'établissement de santé qui précise la durée de l'hospitalisation
8	Attestation sur l'honneur du demandeur de visa s'engageant à payer les frais médicaux supplémentaires imprévus
9	Règlement préalable du devis ou attestation de prise en charge par un organisme crédible et fiable (ex CNAMGS) – Entente préalable de prise en charge par la Caisse locale en cas d'accord de sécurité sociale.
10	Relevés de compte bancaire, bulletins de paie, justificatifs de pension - Carte bancaire – Bordereau d'achat de devises en euros
11	Réservation d'hôtel ou contrat de bail ou attestation d'accueil
12	Pré-réservation billet avion aller-retour
	Attestation d'assurance médicale de voyage (voir FAQ pour détails)
	Document ou photocopie manquant = dossier incomplet = risque élevé de refus

--	--